

Encore un mauvais tour pour les postier-es !

Juillet 2016

■ Pour La Poste, toutes les occasions sont bonnes ■ Dans certaines régions, à l'occasion du Tour de France, la distribution du courrier ne sera pas assurée lors des journées étapes ■ Et les postier-es seraient placés en congés d'office !



Quand les intérêts sportifs priment sur le service public...

Tous les ans au mois de juillet, le tour de France cycliste fait jaillir de grands moments de ferveur populaire, sportive... et économique sur l'ensemble du territoire.

L'engouement engendré par cette manifestation nécessite la mise en place de moyens importants pour son organisation visant notamment à la sécurisation des parcours empruntés par les coureurs.

Jusqu'alors, les quelconques désagréments

vécus par la population n'avaient jamais occasionné d'incidence sur les missions des acteurs du service public postal. L'année 2016 serait-elle exceptionnelle ? Il faut croire !

... les postier-es et les usager-es trinquent !

Aujourd'hui, au nom d'intérêts sportifs suprêmes, les usager-es se verront privés de courrier sur plusieurs régions !

Les postier-es, quant à eux, seront sommés de déposer des congés : ils ne pourraient pas distri-

buer le courrier aux usagers des communes qui se situent sur les parcours empruntés par le Tour de France !

Non seulement La Poste ne respecterait pas ses obligations envers la population, mais l'entreprise, au nom de la "dette sociale", imposerait des congés aux personnels !

Encore une fois, La Poste avance, oubliant ses missions de service public. Sa priorité : faire de perpétuelles recherches de réduction des coûts, sur le dos du personnel.

Les postier-es de La Manche changent de braquet

- Les syndicats SUD, CGT et FO ont déposé un préavis à compter du 1^{er} juillet.
- Cela fait suite à la volonté de la direction de sucrer des heures
- ou des congés pour les collègues qui ne pourraient pas effectuer leur service... ou se rendre à leur travail !
- Pour l'heure, la direction déraile, elle refuse de les rencontrer !

SUD condamne ces décisions et exige :

- que La Poste assume ses missions de service public ;
- le respect des droits des personnels.

SUD
Fédération des activités postales et des télécommunications

Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

